#### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 7 mai 2013, à compter de 20h00.

#### Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert et Pierre St-Louis formant quorum sous la présidence de monsieur le pro-maire Daniel Plouffe.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

Absence motivée de Monsieur le maire Claude Jutras.

#### 1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le pro-maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

### 2013-05-53 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu que l'ordre du jour tel que présenté :

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance du 2 avril : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) MRC de Marguerite-D'Youville Dépôt du procès-verbal du 14 mars 2013
  - d) Pacte rural Position de la municipalité
  - e) Nomination d'un substitut du maire au conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville
  - f) Appui à la construction d'une nouvelle urgence à l'Hôpital Pierre-Boucher;

### 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

- a) Rapport du représentant
- b) Toiture de l'édifice municipal octroi des travaux
- c) Dossier amiante Appel de soumissions

# 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

- a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant
  - b) Compte rendu de la rencontre du 20 mars 2013 avec les représentants du MTQ
  - c) Arpentage et bornage entre le rang Lamontagne et lot 356P

#### 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

Aucun item à ce point.

#### 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport de la représentante
- b) Constat d'infractions concernant le lot 406-5

#### 10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant
- b) Information sur l'agrile du frêne

#### 11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport des représentants

#### 12- LOISIRS

- a) Rapport de la représentante
- b) Cyclo-nature Résolution autorisant un droit de passage sur le territoire de la municipalité
- 13- AUTRES DOSSIERS
- 14- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15- CORRESPONDANCE
- 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE** 

#### 2013-05-54

# 3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013 - ADOPTION

Sur une proposition de la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis et résolu unanimement :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 tel que déposé.

**ADOPTÉE** 

### 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Le directeur-général résume le suivi fait aux décisions du conseil.
- b) Lecture et adoption des comptes

2013-05-55

**Considérant** le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2013 au montant de 39 547.01\$;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et résolu unanimement :

**Que** la liste des comptes en date du 7 mai 2013 au montant de 39 547.01\$ soit approuvée.

**ADOPTÉE** 

#### c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal du 14 mars 2013

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal du 14 mars 2013.

# d) Résolution concernant la position de la Municipalité de Calixa-Lavallée sur le pacte rural

2013-05-56

**CONSIDÉRANT** que le Gouvernement du Québec a pris la décision de renouveler le pacte rural;

**CONSIDÉRANT** qu'une négociation est présentement en cours aux fins d'utiliser une nouvelle base de calcul relativement à la redistribution des sommes accordées dans le cadre du programme;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle base de répartition des montants est, selon les rumeurs, fonction du nombre des municipalités rurales à l'intérieur d'une MRC et non plus des MRC;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle base aurait pour effet de réduire considérablement les montants qui sont susceptibles d'être remis à la Municipalité de Calixa-Lavallée:

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Calixa-Lavallée est la plus petite municipalité membre de la CMM (Communauté métropolitaine de Montréal) dont elle retire très peu d'avantages et qui lui impose, entre autres, l'obligation d'avoir un service de police de niveau 2 (bien au-delà des besoins de la municipalité) et de payer une quote-part à l'AMT;

**CONSIDÉRANT** que cette adhésion, prescrite en vertu des dispositions de la *Loi* sur la Communauté métropolitaine de Montréal, impose à la Municipalité un effort financier annuel d'environ 70 000 \$ soit près de 10% de son budget;

**CONSIDÉRANT** que notre Municipalité accepte toutefois de faire un petit effort afin de permettre au Gouvernement du Québec de respecter son engagement dans le cadre du plan budgétaire actuel;

**EN CONSÉQUENCE** et sur proposition du conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

**DE FAIRE CONNAÎTRE** au Gouvernement du Québec son opposition à la base de calcul proposée concernant la redistribution des montants accordés relativement au pacte rural;

**DE DEMANDER** au Gouvernement du Québec de considérer l'impact important qu'a sur les finances de la Municipalité sa participation en tant que membre de la CMM;

**DE SOLLICITER** une rencontre avec le Ministre délégué aux régions du MAMROT, Monsieur Gaétan Lelièvre, afin de lui exprimer clairement la position de la Municipalité.

**ADOPTÉE** 

# e) Municipalité Régionale de Comté de Marguerite-D'Youville – Substitut du maire

2013-05-57

Sur une proposition du conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

**DE NOMMER** le conseiller Daniel Plouffe, substitut du maire au conseil de la municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2013.

ADOPTÉE

#### f) Appui à la construction d'une nouvelle urgence à l'Hôpital Pierre-Boucher

2013-05-58

**CONSIDÉRANT** que le Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher qui dessert la population de Calixa-Lavallée, travaille depuis plusieurs années à l'élaboration d'un projet visant à agrandir et à réaménager son urgence qui accueille près de 60 000 visites annuellement;

**CONSIDÉRANT** que l'urgence de l'Hôpital Pierre-Boucher n'est plus conforme aux normes d'aménagement, de qualité et de sécurité du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) puisqu'elle accueille trois plus de visites que ses locaux ne le permettent;

**CONSIDÉRANT** que le programme fonctionnel et technique de la nouvelle urgence est à l'étude au ministère de la Santé et des Services sociaux depuis plus d'un an et que le Gouvernement du Québec annoncera d'ici quelques semaines les projets qui pourront être inscrits au plan québécois des immobilisations;

**CONSIDÉRANT** que la salle d'urgence est un lieu de soins et de services névralgique où les usagers doivent pouvoir compter sur l'expertise des médecins et du personnel et sur des installations en mesure de les accueillir de manière sécuritaire;

**CONSIDÉRANT** que le CSSS Pierre-Boucher procure à nos concitoyens des soins et des services de qualité et qu'il est heureux que notre population puisse compter sur un établissement de cette envergure;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est une priorité pour la communauté de Calixa-Lavallée:

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, il est résolu unanimement d'appuyer la construction d'une nouvelle urgence à l'Hôpital Pierre-Boucher le plus rapidement possible et de demander au député de Verchères et ministre de la Sécurité publique, monsieur Stéphane Bergeron, et à la ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Marie Malavoy, d'en faire une priorité régionale et nationale.

**ADOPTÉE** 

# 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

#### a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis signale que les travaux d'entretien de l'éclairage et de la plomberie sont complétés et que les travaux concernant le chauffage seront complétés à la fin de la période prévue d'utilisation.

#### b) Toiture de l'édifice municipal - Octroi des travaux

2013-05-59

**CONSIDÉRANT** que la soumission de réfection de la toiture par Toiture Cema et fils Inc. pour la somme de 15 521,63 \$ est la plus basse pour l'ensemble des travaux à effectuer;

**CONSIDÉRANT** que l'assureur a accepté cette soumission et que le montant remboursable sur présentation de la facture représente la susdite somme déduction faite de la TPS et de la franchise de 1 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, et sur proposition du conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

**D'OCTROYER** à la firme Toiture Cema et fils Inc. les travaux de réfection de la toiture de l'édifice municipal pour la somme de 15 521,63 \$ telle que suivant la soumission en date du 11 février 2013.

**ADOPTÉE** 

## c) Dossier amiante – Appel de soumissions

2013-05-60

**CONSIDÉRANT** la présence d'amiante dans l'édifice de la municipalité, soit le recouvrement partiel de la fournaise chauffant les lieux ;

**CONSIDÉRANT** le devis pour les travaux d'enlèvement de l'amiante à risque élevé préparé par la firme Amiante Proconsult Inc. ;

**CONSIDÉRANT** les exigences de la CCST pour l'exécution de tels travaux, l'expérience requise et la liste d'entrepreneurs calorifugeurs fournie par la firme Amiante Proconsult Inc. pour l'exécution de ces travaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, et sur proposition du conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseille Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

**DE PROCÉDER** à un appel de soumission pour les travaux à effectuer en invitant tous les entrepreneurs apparaissant à la susdite liste à soumissionner pour les travaux à effectuer mentionnant expressément que la municipalité ne s'engage à retenir aucune soumission :

ADOPTÉE

#### 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

#### a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Plouffe prévoit une rencontre avec l'AIBR pour discuter d'un changement au niveau de l'étrangleur.

#### 7- VOIRIE ET AQUEDUC

#### a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard indique que la plupart des nids de poules ont été réparés et que les travaux auront été complétés dans les prochains jours.

Relativement aux subventions au niveau de la taxe d'accise, les plans et devis concernant les ponceaux et le revêtement routier seront complétés dans les prochaines semaines.

- b) Compte rendu de la rencontre du 20 mars 2013 avec les représentants du MTO
- c) Arpentage et bornage entre le Rang Lamontagne et le lot 356P

2013-05-61

**CONSIDÉRANT** les difficultés rencontrées par le déneigeur en face du lot 356P, soit la propriété située au 475 du Rang Lamontagne, propriété de Monsieur Clarence Monette:

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Bruno Napert, appuyé par Le conseiller Pierre St-Louis, il est résolu unanimement de faire procéder à un arpentage et un bornage entre l'emprise du rang Lamontagne et ledit lot 356P afin d'établir de façon certaine les droits de la municipalité sur le rang Lamontagne.

ADOPTÉE

# 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

Aucun item à ce point.

#### 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport de la représentante

Aucun item à ce point.

#### b) Constat d'infraction concernant le lot 406-5

2013-05-62

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires du lot 406-5, Monsieur Luc Émond et Madame Manon Brosseau ont procédé à la construction d'un logement supplémentaire au 681, rue Labonté, sans l'obtention préalable d'un permis de construction en conformité à la règlementation municipale ;

**CONSIDÉRANT** qu'ils ont sciemment et volontairement ignoré les demandes de production de documents et notamment un certificat d'ingénieur confirmant que les installations septiques sont conformes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Éva Böröcz, appuyée par la conseillère Sylvette Savaria, il est résolu unanimement de demander au directeur général de dresser deux constats d'infraction, le premier pour construction sans permis et le second pour non validation des installations

septiques et d'envoyer lesdits constats à la Cour municipale pour perception des amendes.

ADOPTÉE

#### **10- ENVIRONNEMENT**

#### a) Rapport du représentant

Nous somme toujours en attente de la phase II dans le dossier des installations septiques

#### b) Information sur l'agrile du frêne

Le directeur général fait état d'une nouvelle règlementation qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014 et qui limitera de façon importante le déplacement des produits du frêne et toutes les essences de bois de chauffage à l'extérieur de la zone délimitée par la règlementation.

#### 11- CULTURE ET PATRIMOINE

#### a) Rapport des représentants

Monsieur St-Louis rappelle que le CLD a tenue une belle soirée Prix reconnaissances le 30 avril dernier. Il rappelle également que le nouveau guide touristique sera prêt pour le mois de juin.

#### 12- LOISIRS

#### a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria rappelle la tenue du brunch de dimanche et le grand succès qu'a connu le souper de la culture qui s'est tenu le 20 avril dernier.

# b) Cyclo-nature - Droit de passage

**CONSIDÉRANT** la lettre datée du 18 avril 2013 de la coordonnatrice aux loisirs de la municipalité de Verchères madame Suzanne Gingras ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est favorable au parcours du tour cycliste familial planifié pour le 17 août 2013 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** l'organisation de Cyclo-Nature, soit la municipalité de Verchères et le Comité Rues principales de Verchères, de circuler sur les rues et chemins de la Municipalité.

**ADOPTÉE** 

#### 13- AUTRES DOSSIERS

Politique de tolérance zéro violence - Appui à la Municipalité de Verchères

**2013-05-64 CONSIDÉRANT** les événements de janvier 2012 à la Municipalité de Verchères ;

**ATTENDU** que l'ADMQ a mis sur pied une compagne de sensibilisation « *Dans notre municipalité*, *on dit non à la violence*. Cessons l'indifférence » ;

**ATTENDU** la résolution numéro 026-2013 de la Municipalité de Verchères adoptant une *Politique de tolérance zéro violence* pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria que la Municipalité de Calixa-Lavallée donne son appui à la Municipalité de Verchères et considère le projet de *Politique de tolérance zéro violence* transmis par la MRC de Marguerite-D'Youville pour adoption ultérieure.

ADOPTÉE

2013-05-63

# 14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le pro-maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance.

# 15- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière.

# 16- <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

2013-05-65

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et résolu unanimement que la présente session soit levée à 8h25.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe	Claude Geoffrion	
Pro-maire	Secrétaire	